



COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

EURO STOXX 50 RENDEMENT 2020



- ➔ **TITRES DE CRÉANCE** de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾.
 - ➔ **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION** : Du 17 février 2020 au 27 mars 2020 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « Euro Stoxx 50 Rendement 2020 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 27 mars 2020, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
 - ➔ **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE** : 10 ans (hors remboursement anticipé automatique).
- En cas de revente avant la date de remboursement final ou anticipé, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori.*
- ➔ **PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ** alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions.
 - ➔ **CADRE D'INVESTISSEMENT** : Comptes-titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation⁽²⁾.
 - ➔ **ISIN** : FR0013480084

PRODUIT ÉMIS PAR NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE SA, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois bénéficiant d'une garantie donnée par Natixis⁽³⁾ de la formule de remboursement et du paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit. L'investissement est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, Natixis Structured Issuance SA, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant, Natixis⁽²⁾.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que la mise en résolution du Garant de la formule. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

(2) L'Assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'Assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'Assureur.

(3) Natixis : Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 6 février 2020. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale des titres de créance « Euro Stoxx 50 Rendement 2020 », soit 1 000 EUR. Le montant remboursé est brut, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Le Taux de Rendement Annuel est net de frais de gestion pour les contrats d'assurance vie/capitalisation ou nets de droits de garde en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1,00% annuel), sans prise en compte des autres frais et de la fiscalité. Il est calculé entre la date d'émission⁽¹⁾ et la date de remboursement anticipé automatique concernée⁽¹⁾, ou finale⁽¹⁾ selon les cas. En cas de vente du titre de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾ ou la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le Taux de Rendement Annuel effectif peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Pour un investissement dans « Euro Stoxx 50 Rendement 2020 », vous êtes exposé pour une durée de 2 à 20 semestres à l'évolution des marchés actions de la zone euro, la performance positive ou négative de ce placement dépendant de l'évolution de l'indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis ; code Bloomberg : SX5E Index ; sponsor : STOXX® Limited ; www.stoxx.com)...

... avec un objectif de coupon fixe plafonné à 2,00% par semestre (soit 4,00% par an) si, à une date de constatation semestrielle⁽¹⁾, l'indice EURO STOXX 50® clôture à un niveau supérieur ou égal à 80% de son Niveau Initial.

... avec un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à partir de la fin du semestre 2 et jusqu'à la fin du semestre 19 si, à une date de constatation semestrielle⁽¹⁾, l'indice EURO STOXX 50® clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial.

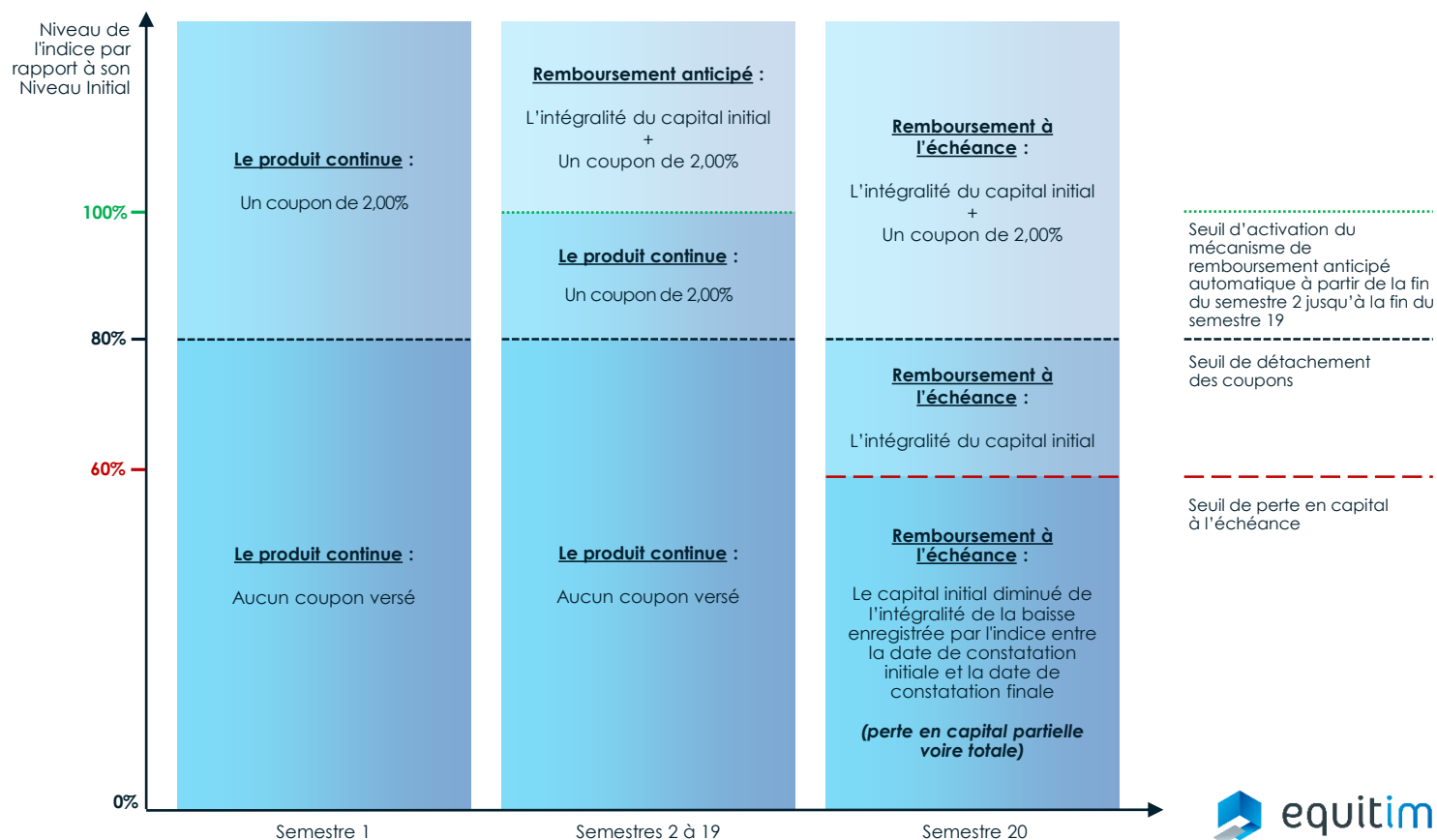
... avec un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice EURO STOXX 50® si celui-ci clôture, à la date de constatation finale⁽¹⁾, à un niveau strictement inférieur à 60% de son Niveau Initial.

La perte en capital peut être totale si l'indice EURO STOXX 50® a une valeur nulle à la date de constatation finale⁽¹⁾.

Le gain est plafonné : afin de bénéficier d'un remboursement du capital à l'échéance⁽¹⁾ si l'indice EURO STOXX 50® ne clôture pas en dessous de 60% de son Niveau Initial, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 2,98%⁽²⁾).

Les titres de créance « Euro Stoxx 50 Rendement 2020 » peuvent être proposés comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation. L'Assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. La présente brochure décrit les caractéristiques du support « Euro Stoxx 50 Rendement 2020 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **Il est précisé que l'Assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'Assureur.**

SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres. TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule et hors mise en résolution du Garant de la formule. Les TRA sont calculés à partir de la date de constatation initiale (soit le 27/03/2020) jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURO STOXX 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT NIVEAU INITIAL

Niveau de clôture de l'indice EURO STOXX 50® le 27 mars 2020

MÉCANISME DE PAIEMENT DES COUPONS

À chaque date de constatation semestrielle⁽¹⁾, on compare le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX 50® à son Niveau Initial :

Cas favorable : Si l'indice EURO STOXX 50® clôture à un niveau supérieur ou égal à 80% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit, à la date de paiement du coupon correspondante⁽¹⁾ :

Un coupon de 2,00%

Cas défavorable : Si l'indice EURO STOXX 50® clôture à un niveau strictement inférieur à 80% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit, à la date de paiement du coupon correspondante⁽¹⁾ :

Aucun coupon

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

À chaque date de constatation semestrielle⁽¹⁾ (à partir de la fin du semestre 2 et jusqu'à la fin du semestre 19), on compare le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX 50® à son Niveau Initial :

Si l'indice EURO STOXX 50® clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial, le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit, à la date de remboursement anticipé automatique correspondante⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital initial
+
Le coupon défini ci-dessus
(soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 2,98%⁽²⁾)

Sinon, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale, le 27 mars 2030, en l'absence de remboursement anticipé automatique préalable, on compare le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX 50® à son Niveau Initial :

Cas favorable : Si l'indice EURO STOXX 50® clôture à un niveau supérieur ou égal à 80% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit, le 10 avril 2030 :

L'intégralité du capital initial
+
Le coupon défini ci-dessus
(soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 2,98%⁽²⁾)

Cas médian : Si l'indice EURO STOXX 50® clôture à un niveau strictement inférieur à 80% mais supérieur ou égal à 60% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit, le 10 avril 2030 :

L'intégralité du capital initial
(soit un Taux de Rendement Annuel net compris de -1,00% et 2,81%⁽²⁾)

Cas défavorable : Si l'indice EURO STOXX 50® clôture à un niveau strictement inférieur à 60% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit, le 10 avril 2030 :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice entre le 27 mars 2020 et le 27 mars 2030
(Soit un Taux de Rendement Annuel net inférieur ou égal à -5,91%⁽²⁾ dans le scénario où aucun coupon n'est versé.)

L'investisseur subit alors une perte en capital partielle, voire totale

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte titres. TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule et hors mise en résolution du Garant de la formule. Les TRA sont calculés à partir de la date de constatation initiale (soit le 27/03/2020) jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURO STOXX 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

AVANTAGES, INCONVÉNIENTS ET PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

AVANTAGES :

- À chaque date de constatation semestrielle⁽¹⁾, l'investisseur peut recevoir un coupon de 2,00% dès lors que l'indice EURO STOXX 50® clôture à un niveau supérieur ou égal à 80% de son Niveau Initial.
- À l'issue des semestres 2 à 19, si à l'une des dates de constatation semestrielle correspondante⁽¹⁾, l'indice EURO STOXX 50® clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial, **un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initial majorée du coupon semestriel de 2,00% correspondant (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 2,98%⁽²⁾).
- Sinon, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé au préalable et si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice EURO STOXX 50® clôture à un niveau supérieur ou égal à 60% de son Niveau Initial, l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initialement investi. Le capital est donc exposé à un risque de perte à l'échéance⁽¹⁾ que si l'indice EURO STOXX 50® clôture à un niveau strictement inférieur à 60% de son Niveau Initial à la date de constatation finale⁽¹⁾.

INCONVÉNIENTS :

- « Euro Stoxx 50 Rendement 2020 » présente **un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance⁽¹⁾** (si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice EURO STOXX 50® clôture en dessous de 60% de son Niveau Initial). La valeur du remboursement peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final⁽¹⁾, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final⁽¹⁾.
- Le rendement de « Euro Stoxx 50 Rendement 2020 » est très sensible à une faible variation du niveau de clôture de l'indice EURO STOXX 50® autour des seuils de 80% et 100% de son Niveau Initial en cours de vie et des seuils de 60% et 80% de son Niveau Initial à la date de constatation finale⁽¹⁾.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et de faillite** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur ainsi qu'au **risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution** du Garant de la formule et du paiement des sommes dues au titre du produit.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de **2 à 20 semestres**.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice EURO STOXX 50®, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains à 2,00% par semestre** (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 2,98%⁽²⁾).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice Euro STOXX 50®. **La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.**
- Dans un contexte de marché fortement baissier (l'indice EURO STOXX 50® clôture toujours à un niveau strictement inférieur à 80% de son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾), aucun coupon ne sera versé.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES :

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de base.

Ces risques sont notamment :

- Risque de perte en capital :** Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- Risque lié au sous-jacent :** le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice EURO STOXX 50®.
- Risque de marché :** Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de niveau (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- Risque de contrepartie :** Le client est exposé au risque de faillite, défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite, défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure, le 3 février 2020. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription à « Euro Stoxx 50 Rendement 2020 ».
- Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

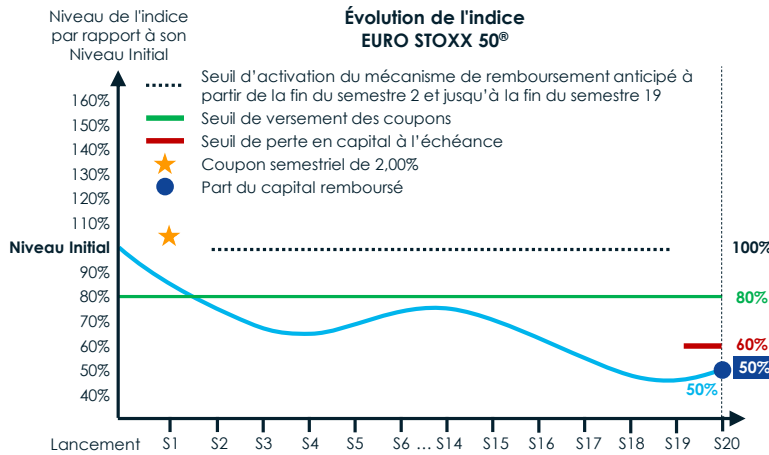
⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte titres. TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule et hors mise en résolution du Garant de la formule. Les TRA sont calculés à partir de la date de constatation initiale (soit le 27/03/2020) jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURO STOXX 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : À la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 60% de son Niveau Initial



À la fin du semestre 1, à la date de constatation correspondante⁽¹⁾, l'indice EURO STOXX 50® clôture à un niveau supérieur à 80% de son Niveau Initial. Le produit verse alors un coupon de 2,00% au titre du semestre.

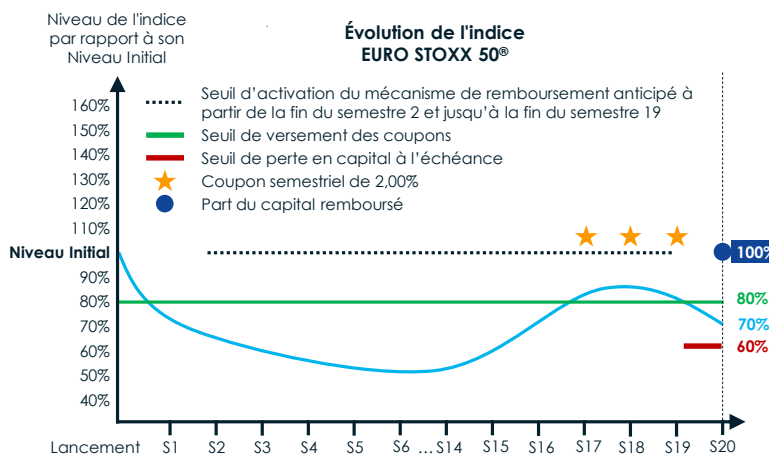
À l'issue des semestres 2 à 19, aux dates de constatation correspondantes⁽¹⁾, l'indice EURO STOXX 50® clôture à un niveau inférieur à 80% de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit ne verse aucun coupon.

À la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice EURO STOXX 50® clôture à un niveau inférieur à 60% de son Niveau Initial (50% dans cet exemple). L'investisseur récupère alors son capital initialement investi diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice EURO STOXX 50®, soit 50% de son capital initial dans cet exemple.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -7,41%⁽²⁾, contre un Taux de Rendement Annuel net de -7,60%⁽²⁾, pour un investissement direct dans l'indice EURO STOXX 50®.

Dans ce scénario, l'investisseur subit une **perte en capital**, qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.

SCÉNARIO MÉDIAN : À la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 80% mais supérieur ou égal à 60% de son Niveau Initial



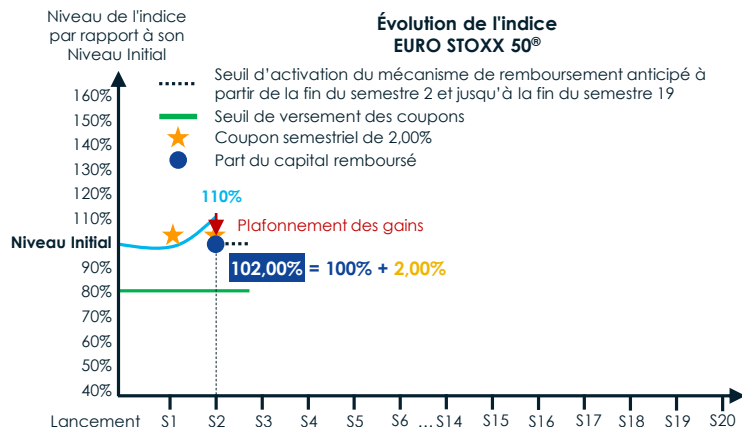
À l'issue des semestres 1 à 16, aux dates de constatation correspondantes⁽¹⁾, l'indice EURO STOXX 50® clôture à un niveau inférieur à 80% de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit ne verse aucun coupon.

À chaque fin des semestres 17 à 19, aux dates de constatation correspondantes⁽¹⁾, l'indice EURO STOXX 50® clôture à un niveau inférieur à 100% de son Niveau Initial mais supérieur à 80% de ce dernier. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé, mais le produit verse un coupon de 2,00% au titre de chaque semestre.

À la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice EURO STOXX 50® clôture à un niveau inférieur à 80% mais supérieur à 60% de son Niveau Initial (70% dans cet exemple). L'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initialement investi.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -0,42%⁽²⁾, contre un Taux de Rendement Annuel net de -4,45%⁽²⁾ pour un investissement direct dans l'indice EURO STOXX 50®, du fait du **mécanisme de remboursement à l'échéance** de « Euro Stoxx 50 Rendement 2020 ».

SCÉNARIO FAVORABLE : Dès la première date de constatation du mécanisme de remboursement anticipé automatique, l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial



À la fin du semestre 1, à la date de constatation correspondante⁽¹⁾, l'indice EURO STOXX 50® clôture à un niveau supérieur à 80% de son Niveau Initial. Le produit verse un coupon de 2,00% au titre du semestre.

Dès la fin du semestre 2, à la date de constatation correspondante⁽¹⁾, l'indice EURO STOXX 50® clôture à un niveau supérieur à 100% de son Niveau Initial (110% dans cet exemple). Le produit est alors automatiquement remboursé par anticipation. L'investisseur récupère l'intégralité du capital initial majorée du coupon semestriel de 2,00%.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 2,83%⁽²⁾, contre un Taux de Rendement Annuel net de 8,46%⁽²⁾ pour un investissement direct dans l'indice EURO STOXX 50®, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains à 2,00% par semestre**.

LE RENDEMENT DU PRODUIT « EURO STOXX 50 RENDEMENT 2020 » EST TRÈS SENSIBLE À UNE FAIBLE VARIATION DU NIVEAU DE L'INDICE EURO STOXX 50® AUTOUR DES SEUILS DE 60% ET 80% DE SON NIVEAU INITIAL À LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte titres, TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule et hors mise en résolution du Garant de la formule. Les TRA sont calculés à partir de la date de constatation initiale (soit le 27/03/2020) jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURO STOXX 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

ZOOM SUR L'INDICE EURO STOXX 50®

L'indice **EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis)** est composé des 50 principales sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché.

Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la zone euro.

Les dividendes versés par les actions composant l'Indice ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier.

Veuillez consulter le site [http://www.stoxx.com/indices/index_information.html?symbol=\\$X5E](http://www.stoxx.com/indices/index_information.html?symbol=$X5E) pour plus de détails.

Source : Bloomberg le 28 janvier 2020

ÉVOLUTION HISTORIQUE DE L'INDICE EURO STOXX 50® ENTRE LE 27/01/2010 ET LE 27/01/2020

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.



Source : Bloomberg le 28 janvier 2020

Performances au 27/01/2020	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis)	+16,27%	+11,34%	+9,05%	+31,95%

Source : Bloomberg le 28 janvier 2020

CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

FORME	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par Natixis⁽¹⁾, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
ÉMETTEUR	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis ⁽¹⁾ , les titres de créance présentent un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance)
GARANT	Natixis ⁽¹⁾
DISTRIBUTEUR	EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283.
SOUS-JACENT	L'indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis ; code Bloomberg : SX5E Index ; sponsor : STOXX® Limited ; www.stoxx.com)
DEVISE	Euro (EUR - €)
VALEUR NOMINALE	1 000 EUR
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1 Titre de créance
DATE D'ÉMISSION	17/02/2020
PRIX D'ÉMISSION	100% de la Valeur Nominale
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 17/02/2020 au 27/03/2020 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « Euro Stoxx 50 Rendement 2020 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 27/03/2020, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
GARANTIE DU CAPITAL	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.
DATE DE CONSTATATION INITIALE	27/03/2020
DATE DE CONSTATATION FINALE	27/03/2030
DATE D'ÉCHÉANCE	10/04/2030 (en l'absence de remboursement anticipé automatique)
DATES DE CONSTATATION SEMESTRIELLE	28/09/2020, 29/03/2021, 27/09/2021, 28/03/2022, 27/09/2022, 27/03/2023, 27/09/2023, 27/03/2024, 27/09/2024, 27/03/2025, 29/09/2025, 27/03/2026, 28/09/2026, 30/03/2027, 27/09/2027, 27/03/2028, 27/09/2028, 27/03/2029, 27/09/2029, 27/03/2030 (finale).
DATES DE PAIEMENT DU COUPON	12/10/2020, 12/04/2021, 11/10/2021, 11/04/2022, 11/10/2022, 11/04/2023, 11/10/2023, 10/04/2024, 11/10/2024, 10/04/2025, 13/10/2025, 10/04/2026, 12/10/2026, 13/04/2027, 11/10/2027, 10/04/2028, 11/10/2028, 10/04/2029, 11/10/2029, 10/04/2030 (finale).
DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE	12/04/2021, 11/10/2021, 11/04/2022, 11/10/2022, 11/04/2023, 11/10/2023, 10/04/2024, 11/10/2024, 10/04/2025, 13/10/2025, 10/04/2026, 12/10/2026, 13/04/2027, 11/10/2027, 10/04/2028, 11/10/2028, 10/04/2029, 11/10/2029.
BARRIÈRE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE	100% du Niveau Initial de l'indice EURO STOXX 50®
BARRIÈRE DE VERSEMENT DU COUPON	80% du Niveau Initial de l'indice EURO STOXX 50®
BARRIÈRE DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE	60% du Niveau Initial de l'indice EURO STOXX 50®
COMMISSION DE SOUSCRIPTION/RACHAT	Néant
ÉLIGIBILITÉ	Comptes-titres, contrat d'assurance vie et de capitalisation.
FRAIS D'INVESTISSEMENT	Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.
COTATION	Bourse du Luxembourg
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Natixis ⁽¹⁾ paiera aux distributeurs une rémunération annuelle maximum équivalente à 1,00% TTC du montant de l'émission. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
OFFRE AU PUBLIC	France
MARCHÉ SECONDAIRE	Natixis ⁽¹⁾ s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les Titres de créance dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1,00% au cours de vente.
PUBLICATION DE LA VALORISATION	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'émetteur (equityderivatives.natixis.com) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
DOUBLE VALORISATION	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
AGENT DE CALCUL	Natixis ⁽¹⁾ , ce qui peut être source d'un conflit d'intérêt ⁽²⁾ .
CODE ISIN	FR0013480084

⁽¹⁾ Natixis : Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 6 février 2020. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

⁽²⁾ Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.

AVERTISSEMENT

Le présent document est à caractère promotionnel.

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité d'Equitim qui commercialise le titre de créance « Euro Stoxx 50 Rendement 2020 ».

Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de « Euro Stoxx 50 Rendement 2020 » afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE. Les titres de créance n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction"), tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. « Euro Stoxx 50 Rendement 2020 » est (i) éligible pour une souscription en compte titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur le titre de créance concerné avant la diffusion de la communication.

Informations importantes

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une documentation juridique composée du [prospectus de base](#) relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs (1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e supplément) approuvé le 13 juin 2019 par l'AMF sous le visa n° 19-262 (le « Prospectus de Base ») et des [conditions définitives](#) en date du 13 février 2020 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis equityderivatives.natixis.com/fr/documentation/prospectus-de-base-13-06-2019/19_262, equityderivatives.natixis.com/fr/CD-FR0013480084 et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles pour consultation à, et des copies peuvent être obtenus auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

Avertissement relatif à l'Indice :

STOXX® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX® et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.